

# Le Précurseur



Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.º 5; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

## Journal de Lyon & du Midi.



### EXTÉRIEUR. ANGLETERRE.

LONDRES, (suite) le 24 novembre.

Le *Alboine*, paquebot de Rio-Janeiro, a apporté des nouvelles postérieures à celles que nous avons déjà données. Elles sont du 5 octobre. Tout était tranquille au départ du paquebot. Il paraît que la nouvelle de la prise de Lima, reçue à Rio-Janeiro, est la même que celle qui avait été reçue à Buenos-Ayres. On ne savait rien de plus à ce sujet; seulement les négocians, sur la confiance qu'ils avaient en la prise de Lima, achetaient une grande quantité de productions qu'ils embarquaient pour cette ville.

Voici un nouveau fait contenu dans une lettre particulière.

RIO-JANEIRO, le 1.º octobre.

Il paraît certain que Lima est tombé aux mains du général patriote Lacerna, dans les premiers jours d'août. Le vice-roi s'est retiré dans l'intérieur avec toutes les forces qu'il a pu rassembler. (Courrier.)

—Madame Olivia Serres, se disant princesse de Cumberland, vient encore d'adresser une espèce de proclamation à la nation Anglaise pour réclamer sa protection, dans son état présent de persécution. Elle publie aussi une lettre de son grand-père qui aurait été remise ainsi que d'autres papiers aux soins du lord Warwick, et qui ne devaient lui être communiqués qu'après la mort de son grand-père et du dernier roi d'Angleterre. En voici la copie: Ma chère Olivia, indubitablement l'héritière d'Auguste roi de Pologne, vos droits seront soutenus par le souverain auquel vous êtes aussi alliée par le sang, si la famille de votre père était injuste envers vous. Puisse le dispensateur de toute chose en décider autrement! J'ai solennellement épousé la princesse de Pologne votre grand-mère, et j'atteste positivement que vous êtes la dernière de ce sang illustre. Puisse le Seigneur vous rendre à toutes les distinctions de votre naissance! Ma vie a été une vie de tribulation, mais non de crimes.

Signé, J. WILMOT.

### AUTRICHE.

VIENNE, 18 novembre.

On assure que l'internonce de S. M. à Constantinople, ne cesse d'adresser à notre cour des demandes et notes de la sublime Porte, tendant à obtenir l'extradition du prince Alexandre Ypsilanti, qui continue d'être détenu, comme prisonnier d'état, dans la forteresse de Munkatsel, en Hongrie. Ce prince est au secret, et privé de tout commerce avec les personnes qui ne présentent pas une autorisation directe de notre gouvernement, de communiquer avec lui.

—L'invasion des Perses est le sujet de toutes les conversations de la capitale. Des lettres récentes annoncent la marche d'une armée persane vers Bagdad. La Sublime-Porte ne sait plus quel parti prendre. Il était donc réservé à un prince, à un peuple musulman de venir au secours des chrétiens outragés, tandis que leurs frères les semblent voir avec indifférence, prêts à succomber dans la plus noble des luttes. Quoi qu'il en soit, les Grecs de l'Europe n'auront plus désormais à craindre l'arrivée de nouvelles hordes asiatiques.

Le pacha de Damas qui avait été appelé à Constantinople, pour prendre un commandement dans la Turquie européenne, a reçu contre-ordre, parce que la Porte vient aussi d'être menacée du côté de l'Arabie.

La perte des Turcs, dans les derniers combats de mer, doit être très-considérable. Leurs vaisseaux sont mal armés et mal approvisionnés, leurs manœuvres pitoyables. Leurs officiers et matelots européens ne sont d'ailleurs pas assez nombreux, pour que sous ce rapport la flotte turque puisse jamais s'améliorer. Pour comble de fatalité, la peste fait, dit-on, de grands ravages dans cette flotte. Il n'est donc guère difficile de prévoir le résultat final d'une expédition, sur laquelle les ennemis des Hellènes avaient fondé leurs plus belles espérances.

### ITALIE.

NAPLES, 16 novembre.

S. M., par décret du 15 de ce mois, publié dans notre journal officiel de ce jour, a ordonné que la cour martiale sous les ordres du maréchal commissaire royal Mari, procède à l'interrogatoire et au jugement de l'assassin de Mgr. Tomasi, évêque

d'Aversa. Le tribunal procédera, comme cour prévotale, et fera exécuter son jugement dans les six heures qui suivront la sentence, sans admettre aucune prolongation de la prononcé de ladite sentence, pour cause d'absence de quelqu'un des complices.

Un autre décret royal, de la même date, prescrit à tous les maîtres et maîtresses d'école, d'enseigner avec toute la publicité nécessaire, pour que les autorités ainsi que les employés de la police, puissent assister aux instructions, lorsqu'ils le jugeront convenable.

### ILES IONIENNES.

Les mesures sévères que le gouvernement anglais ne cesse de prendre pour défendre aux Ioniens de seconder les Hellènes dans leurs efforts pour la délivrance de leur patrie, ont produit un effet contraire. L'enthousiasme en faveur des Grecs est porté au point de faire regarder les Anglais, par les Ioniens, comme leurs ennemis, depuis qu'ils sont devenus les alliés déclarés des Turcs et qu'ils les secondent de tous leurs moyens. Même à Corfou, où, à la faveur des troupes nombreuses, les Anglais pourront tenter les extrêmes, une grande partie de la jeunesse de cette île est passée à Missolonghi, port de l'Étolie, pour s'incorporer dans le nouveau corps qui va s'y former. Les Ioniens ne redoutent ni la confiscation de leurs biens ni la mort; et la proclamation que lord Maitland a publiée, depuis son retour, n'a nullement contribué à changer l'esprit de ces généreux insulaires.

### ORIENT.

On a fait publier dans le Péloponèse le rapport suivant:

Thermopyles, 23 août (6 septembre) 1821.

Respectables archontes, c'est avec un plaisir extrême que je vous annonce la nouvelle victoire remportée par nos troupes sur ce même passage où Léonidas autrefois scella de son sang la liberté de notre patrie.

Quatre pachas avaient reçu l'ordre de se diriger sur le Péloponèse: l'un d'eux, Bakir-Pacha, battu et blessé près de Platamon, mourut le lendemain de son arrivée à Larisse; les trois autres pachas, Pechrem, Memis et Saïm-Ali, réunis dans cette ville, arrivèrent le 1.º septembre à Zeitoune; le 5, ils couchèrent à Molos; le 4, à la pointe du jour, six délibachis furent envoyés à la tête de trois cents hommes d'élite, pour pousser des reconnaissances sur le passage que nous gardions; de ce nombre il n'en revint à Molos que soixante. Le lendemain, les trois pachas, à la tête de leurs forces réunies, résolurent de forcer le passage. Le combat commença deux heures après le lever du soleil. La première attaque des ennemis fut des plus impétueuses. Les dénicallis, qui formaient l'avant-garde, attaqués de front et pris en flanc, soutinrent long-tems le feu terrible qui pleuvait sur eux. Epuisés de leur résistance, nos troupes fondirent sur les barbares l'épée à la main, sans réussir cependant à leur faire quitter le terrain. Cette longue opiniâtreté des Turcs était soutenue par des troupes fraîches qui, placées sur les derrières, se poussaient toujours en avant, et empêchaient aux autres de reculer en leur fermant le passage; enfin, le brave Pallascas s'élança à la tête de quatre cents de ses guérillas, et enfonce ce corps, jusqu'alors inébranlable. Ce coup hardi décida la victoire. Attaqué de toutes parts, l'ennemi ne vit plus de salut que dans la retraite; mais, poursuivi avec fureur, il laissa tout le pays, depuis Fondana et Basilica jusqu'à Molos, jonché de morts. Le petit nombre de Turcs échappés au fer des vainqueurs, se réfugia à Zeitoune.

Le résultat de cette affaire est trois cents charriots chargés de provisions de bouche, sept pièces de canon, dix-sept drapeaux, tous les bagages, trente-deux superbes coursiers arabes, et un grand nombre de chevaux de cavalerie que nous avons pris à l'ennemi. Nos soldats ont recueilli un ample butin en beaux costumes, armes et argent.

Le brave capitaine Gouras tua Memis-Pacha de sa propre main, Saïm-Ali-Pacha a été très-grièvement blessé, et conduit sur les bras de ses délibachis. Nos soldats, en parcourant les bois et les ravins des environs, continuent à découvrir encore beaucoup de Turcs que la peur a contraints de s'y cacher. Le bulabachi Fransaris, Albanais, qui, avec Soumin-Bey, avait été échangé, un mois auparavant, contre le brave partisan George Dyobounitis, sous promesse de ne plus porter les armes contre les Grecs, a été repris dans le combat et fusillé. Nous nous proposons de nous porter bientôt sur Zeitoune pour en presser l'attaque.

ANASTASE PÉRONAS.

PORT-AU-PRINCE, 15 septembre.  
(Extrait d'une lettre particulière.)

M. de Glory, évêque de Macri, arrivé dans notre ville, il y a peu de tems, avec plusieurs autres ecclésiastiques, a mis, par sa conduite, le gouvernement dans la nécessité de le renvoyer. Vous avez sans doute été déjà instruit de cet événement, mais vous n'en connaissez sûrement pas tous les détails, dont ici même on n'est pas généralement instruit, et comme ils offrent un certain intérêt, je crois devoir vous en informer. Je les ai puisés à des sources authentiques.

M. de Glory, quoiqu'il n'eût été désigné, ni demandé positivement par le président, fut fort bien accueilli par ce magistrat, qui vit, dans son arrivée, une preuve des sentimens bienveillans du Saint-Père. Le peuple le reçut également avec des témoignages de joie, et le porta presque en triomphe des bords de la mer jusqu'à l'église. Le président lui fit rembourser les frais de son passage, pour lui et pour sa société, et lui fit avancer les sommes dont il avait besoin.

Peu de jours après l'arrivée de M. Glory, le président fut forcé de se rendre précipitamment dans le nord de la république. A peine le président fut-il à quelque distance du port au Prince, que M. Glory, de son autorité privée, prononça l'abrogation de la loi sur la régie curiale, en annonçant que cette mesure avait été concertée avec le président. Le conseil des notables, auquel appartient l'administration des revenus curiaux, envoya une députation au nouvel évêque pour le prier de ne point suspendre l'exécution de la loi en question, jusqu'à ce qu'elle eût été abrogée par les voies légales; mais ces représentations n'eurent aucun succès.

Le président qui se trouvait alors au cap Haïtien, apprit ce différent avec beaucoup de peine, et écrivit au grand juge de représenter à M. l'évêque que la loi devait avoir son exécution jusqu'à la prochaine session du corps législatif, et qu'alors les parties de cette loi qui seraient contraires au droit canon, pourraient être légalement abrogées; les démarches du grand juge ne changèrent point l'état des choses.

Le président était toujours dans le nord; comme il y avait dans cette partie de l'île beaucoup d'enfans de 12 à 14 ans, qui, sous la régence de Christophe, avaient été privés du sacrement de baptême, il crut urgent de le leur faire administrer; et en conséquence, il appela près de lui le père Jérémie, curé du Port-au-Prince, le même qui avait reçu l'évêque à son arrivée avec toute la pompe possible. L'évêque, à qui le père Jérémie donna connaissance de cet ordre, pensa que le président aurait dû lui écrire directement à ce sujet et s'opposa au départ du curé. Le curé insista sur la nécessité de déférer à l'ordre qui lui était donné par le président, il s'appuya de l'art. 51 de la constitution d'Haïti, portant que le président a droit d'assigner aux ministres de la religion, l'étendue de leur administration spirituelle; et voyant enfin qu'il ne pouvait triompher de la résistance de l'évêque, il partit sans son consentement. L'évêque taxa cette conduite de désobéissance, et dès ce moment la mésintelligence éclata ouvertement entre l'évêque et les curés. Bientôt M. de Glory, lança un interdit contre le père Jérémie; cet interdit n'était pas seulement dirigé contre le père Jérémie; il l'était aussi contre tous les curés de l'île, qui étaient traités de pasteurs illégitimes, ayant depuis trente ans, exercé leurs fonctions sans pouvoirs suffisans, et en conséquence tous les sacrements qu'ils avaient conférés étaient annulés. Le curé Marion était seul exempté de cette mesure rigoureuse.

Le président, après sa tournée du Nord, revint dans la capitale; il eut avec l'évêque une conférence dans laquelle il crut avoir aplani les différens qui divisaient le clergé; cependant il apprit que la loi sur les droits curiaux restait toujours sans exécution; que l'évêque continuait d'insister pour que le père Jérémie fût renvoyé, et pour que les enfans baptisés par les curés de l'île fussent rebaptisés par lui. Le président fit connaître à l'évêque ses intentions définitives par l'organe du grand-juge. M. de Glory adressa au président une réponse où il se plaignait du grand-juge, et en général de la manière dont le gouvernement agissait à son égard.

Dans ces circonstances, le président envoya au père Jérémie qui était encore au cap Haïtien, l'ordre de revenir au Port-au-Prince, afin de tenter encore les voies de conciliation entre cet ecclésiastique et l'évêque. Le père Jérémie arriva en poste, mais il trouva les portes du logement qu'il occupait fermées par ordre de l'évêque. Le président envoya à l'évêque une invitation expresse de laisser le logement libre. L'évêque s'y refusa, et bientôt deux partis qui s'étaient formés, l'un pour l'évêque, l'autre pour le père Jérémie, s'attroupèrent en tumulte et étaient prêts d'en venir aux mains, si les autorités, par leur présence, n'étaient parvenues à prévenir l'effusion du sang.

Alors le président, pour ôter tout prétexte à l'animosité des partis qui menaçaient la tranquillité publique, ordonna à M. de Glory de partir avec tous les ecclésiastiques qui étaient arrivés avec lui à Haïti, et intima également au P. Jérémie l'ordre de quitter le territoire. Le gouvernement a pourvu aux frais de leur passage. Chaque ecclésiastique a reçu 90 gourdes. M. de Glory a touché une somme plus considérable: il s'est embarqué le 21 août pour New-York avec un seul de ses ecclésiastiques; les autres sont partis pour la France.

PARIS, 28 novembre.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.  
S. M. a travaillé avec M. de Lauriston, ministre de sa maison.  
Il y a eu conseil des ministres présidé par le Roi.  
Après le conseil, S. M. a travaillé avec M. de Richelieu.  
Le Roi n'est pas sorti.  
Les enfans de France ont été à Bagatelle.

Nos lecteurs s'attendaient à voir dans la feuille d'hier ou dans celle d'aujourd'hui l'adresse de la chambre des députés, en réponse au discours du trône. Samedi, elle a été l'objet d'une délibération que la commission a prolongée jusqu'à huit heures du soir; lundi, la chambre, réunie dans un comité secret, dont il ne nous est pas permis de publier la tumultueuse délibération, a adopté la rédaction de cette adresse à une majorité composée de la gauche réunie à la droite. Les ministres du Roi n'ayant pas approuvé la teneur de cette adresse, faite près de vingt jours après l'ouverture de la session, on ignore si elle sera lue au Roi et si Sa Majesté voudra bien en entendre la lecture.

On a donné hier une représentation, au bénéfice de Henri, le Doyen des amoureux de Paris: elle a été des plus brillantes, et des plus productives. Cet acteur, le *Nestor de la tendresse*, a eu le talent de se faire applaudir pendant trente ans, au Vaudeville, dans l'emploi des jeunes gens de 18 à 25 ans. La réputation qu'il s'était acquise pendant sa carrière théâtrale, était due à un très-bon ton de comédie, à une tenue décente, à une voix agréable, et surtout à un physique qui a fait long-tems les beaux jours du théâtre de la rue de Chartres. Un vieil habitué du Vaudeville a calculé que, depuis l'ouverture du théâtre en 1792, Henri a chanté 495 couplets sur l'amour, 618 sur la constance, 1225 sur les roses, 1560 sur les femmes, 2000 sur les Anglais, et 3487 sur les fleurs, la nature, le sentiment, la délicatesse et le mystère.

— On assure que la Comédie française, va adopter l'usage d'un rideau de tôle, à l'instar de celui du théâtre son cadet. Ce rideau métallique aura la double utilité de préserver la scène des effets de l'incendie et des invasions du parterre révolté. Il sera baissé de rigueur à la fin de chaque représentation du *Mariage de Figaro*.

— M. le vicomte d'Arincourt vient d'être nommé président de la Société des *mauvaises lettres* qui s'est formée à Paris. Il faudra des titres bien reconnus pour avoir un brevet de *mauvais homme de lettres*. M..... qui s'était présenté, a été refusé sur l'objection qu'on a faite qu'il n'était que *médiocre*. Les séances de la Société des *mauvaises lettres*, auront lieu rue Béhzy; nous ferons connaître les statuts, les nominations et les détails des lectures qui signaleront cette nouvelle société qui doit intéresser beaucoup de littérateurs.

— Un ermite aussi malin que spirituel, a réuni, il y a quelques tems, dans sa cellule, la plus brillante société: des banquiers, des artistes, des auteurs, des acteurs, des femmes du monde ont assisté à la lecture d'une nouvelle œuvre de M. de Jouy. C'est à Rome que l'auteur de la Vestale, a puisé le sujet de son ouvrage, et Sylla est le titre de cette nouvelle production de l'auteur des *Mœurs françaises*.

#### TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

*Affaire du sieur Moithe. — Tentative d'escroquerie. — Dénonciation calomnieuse.*

Le sieur Moithe est introduit: il dit être âgé de 41 ans, garde-chasse depuis six ans, ancien lieutenant de cuirassiers et chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. l'avocat du Roi expose en ces termes la prévention contre le sieur Moithe.

« Le 11 de ce mois, le nommé Jean-Pierre Moithe, garde à cheval de la couronne, étant de service dans le bois de Boulogne, vers une heure après midi, se promenait sur la route de Lonchamps pour exercer une surveillance habituelle pendant la promenade de S. A. R. le duc de Bordeaux. Il rencontre, au lieu dit le *Cul-de-lampe*, quatre gendarmes d'élite auxquels il demanda s'il n'y avait rien de nouveau. Ils répondirent que le prince allait bientôt passer, se rendant à Bagatelle. Moithe les quitta, disant qu'il allait examiner s'il n'y avait rien sur la route, et si les gardes faisaient bien leur service. Après avoir fait une centaine de pas, Moithe quitta la route et entra subitement dans la bois à droite, entre le chemin dit des voleurs et la route de Balbary. Il revint peu d'instans après; cette fois il était à pied, et il appela les gendarmes, et il fit signe d'envelopper la partie du bois dans laquelle il venait d'entrer, en disant qu'un homme venait de lui tirer un coup de pistolet; qu'il était en redingotte verte. Les gendarmes et les gardes forestiers parcoururent dans tous les sens cette partie du bois, mais sans aucun fruit. Moithe déclare à toutes les personnes de service dans le bois, qu'il avait aperçu un individu caché dans le taillis, à 24 pieds de la route, et qu'au moment où il était entré dans le bois pour reconnaître ce particulier, il avait pris la fuite, et qu'il l'avait poursuivi: il ajouta que ce même homme s'était retourné et lui avait tiré un coup de fusil, qui avait brûlé le poil de l'oreille de son cheval; que son cheval s'était cabré et l'avait jeté à terre. Il remit alors

Paris, le 27 novembre 1821.

aux gendarmes un fusil neuf qu'il disait avoir trouvé. On trouva ensuite un chapeau portant sur le carton qui couvre le feutre, ces mots : *Auguste Chardin*.

Cet individu fut arrêté le lendemain. Le signalement donné par Moithe, lui convenait parfaitement. Le fusil fut remis à M. de Montségier, et déchargé en sa présence : il y avait, dans un canon, 21 chevrotines, et 24 dans l'autre. Le corps du délit paraissait constant : tout confirmait la déclaration du garde. On s'occupa donc de rechercher le coupable, et l'on reconnut que le fusil avait été vendu par le sieur Martin, rue Croix-des-Petits-Champs.

M. Auguste Chardin, marchand de vieux habits, a rendu le compte le plus satisfaisant de l'emploi de son tems. Dans la journée du dimanche 11, la justice était au moment de conjurer le coupable, lorsque le garde Moithe écrivit à S. E. le ministre de la maison du Roi, une lettre dans laquelle il déclare que l'événement du bois de Boulogne avait été préparé et imaginé par lui, pour obtenir la place de garde-général, en récompense du danger qu'il serait censé avoir couru, et du service important qu'il aurait rendu.

Confronté avec les sieurs Martin et Chardin, Moithe a été reconnu par eux ; il les a également reconnus lui-même. Lesquels faits constituent une prévention de dénonciation calomnieuse, imputant faussement une tentative d'assassinat au sieur Chardin, et pouvant également constituer une tentative d'escroquerie ; en ce que, par des moyens frauduleux employés pour faire naître la crainte d'un accident ou événement chimérique, Moithe aurait tenté d'obtenir une récompense. Délit prévu par les articles 373 et 405 du code pénal.

On a entendu MM. Martin et Chardin : M. le comte Montségier était au nombre des témoins ; leurs dépositions ont été presque unanimes et Moithe les a confirmées par ses aveux.

M. l'avocat du roi résume les charges et conclut à ce que Moithe soit condamné à cinq ans de prison et à trois mille francs d'amende.

M. Bazin, défenseur de l'accusé, s'est attaché à démontrer que les peines exprimées par les articles 373 et 405, ne pouvaient être appliquées au sieur Moithe, attendu, que l'on ne peut point extorquer une place ou un emploi, non plus qu'il n'y avait point de dénonciation calomnieuse, personne n'ayant été désigné ou arrêté, par suite des révélations de son client, qui n'a pas hésité un seul instant à se déclarer coupable, dès qu'il a appris l'arrestation du sieur Chardin.

Le tribunal s'est retiré immédiatement après cette plaidoirie, et après une assez longue délibération, étant rentré dans la salle de ses audiences, M. le président, faisant application des articles sus mentionnés, le garde Moithe a été condamné à 5 années d'emprisonnement et à 500 f. d'amende et aux frais du procès.

## LYON.

Le roi de Portugal ayant conclu un traité le 16 mai 1818, avec le canton de Fribourg pour l'établissement d'une colonie suisse dans le district de Canta-Gallo, au Brésil, environ deux mille colons, tous professant la religion catholique, s'y rendirent au commencement de l'année 1820.

Il devait leur être délivré des terres avec les moyens de les cultiver, et leur être alloué des secours pour leur entretien, pendant les premiers tems de leur établissement ; mais les circonstances politiques qui ont agité le Brésil depuis cette époque, ayant nui à l'exécution du traité en ce qui concernait le gouvernement, la malheureuse colonie de Canta-Gallo s'est trouvée presque sans ressource au milieu d'épaisses forêts, sans instrumens pour les défricher, ignorant même la portion de terrain échue à chacun de ses membres. La détresse a été telle qu'un grand nombre de chefs de famille ont succombé, et que les veuves et orphelins restent en proie à la misère et exposés aux atteintes de cette démoralisation qui en est la suite fréquente. A l'arrivée des documens authentiques constatant cette cruelle situation de la colonie de Canta-Gallo, il s'est formé à Rio-Janeiro d'abord, et ensuite à Londres, des sociétés de secours régulièrement organisées et dirigées par les maisons de commerce les plus distinguées ; d'abondantes souscriptions de négocians et d'individus de toute nation ont été remplies avec générosité ; mais l'importance des besoins d'une colonie aussi nombreuse a mis la société de secours de Londres (1) dans le cas de faire des appels à la bienfaisance des principales villes de la Suisse et de la France ; elle a transmis les documens ci-dessus mentionnés au conseil de la confédération suisse à Lyon, chez qui les personnes charitables de cette ville peuvent déposer leurs offrandes, quai Saint-Antoine, n.º 29, d'où elles seront avec célérité expédiées au président de ladite société de secours, pour être transmises à Canta-Gallo.

Article communiqué.

(1) Cette société est composée de MM. A. D. L. Agassir, Jacques Caze-nove Jun., A. J. Daxat, J. L. Prévost, F. Rougemont, et autres chefs des principales maisons de commerce.

Les détails contenus dans la correspondance ci-après peuvent être regardés comme officiels.

Perpignan, 24 novembre.

## BULLETIN SANITAIRE.

L'avant-dernier courrier de Catalogne n'a point donné de nouvelles de Barcelone ; celui d'hier nous a apporté celles qui suivent :

Selon les listes publiées, qu'on sait être toujours au-dessous de la vérité, le nombre des morts a été de 616, du 8 au 20 novembre ; au-dessus de 70 dans les premiers jours ; il a été au-dessous de 40 dans les quatre derniers.

La maladie diminue sensiblement, mais on sait que ce commencement d'amélioration est une nouvelle source d'imprudences en Catalogne. Toutefois, le mal reste fort heureusement concentré dans ses limites connues.

Le marin que le navire français l'*Astrée* a perdu dans le port de Taragone, est mort avec tous les symptômes de la fièvre jaune, selon un rapport publié à ce sujet, et dont une copie est parvenue ici ; mais cet événement ; dont il a été question dans le bulletin du 17, n'a point eu de suites fâcheuses pour cette cité.

On n'a point de nouvelles de Tortose.

## NOUVELLES DIVERSES.

Des lettres de St-Petersbourg assurent que la cour de Russie paraît disposée à maintenir la paix avec la Porte ottomane, aux conditions qu'elle avait d'abord imposées, conditions basées sur la plus sévère justice, et dans lesquelles il n'entre aucune vue d'agrandissement ; mais qu'elle entend rejeter toute médiation qui aurait pour base une partialité déplacée, en faveur d'une des parties contendantes. ( Il est question ici des Grecs et de leurs oppresseurs. ) La Russie, est-il dit, dans ces lettres, veut bien souffrir que la Porte continue de régner dans une partie de l'Europe, mais elle veut que ce soit avec les loix qui régissent les nations civilisées, et elle ne consentira sous aucun prétexte à se départir de son droit de patronage sur les chrétiens du rite grec.

— Les rédacteurs de la gazette de Milan tremblent des suites de l'invention qui donnera une direction fixe au ballon aérostatique. N'est-il donc pas assez, s'écrient ces messieurs dans leur sainte terreur ? n'est-il donc pas assez des trois fléaux de la boussole, de l'imprimerie et du télégraphe ? Faut-il encore leur associer cette quatrième invention infernale ?

— Le *Défenseur* vient de faire ses adieux à ses abonnés ; il renonce, dit-il, à écrire parce que la lutte dans laquelle il s'était engagé n'a pas produit les résultats qu'il attendait ; il a bien aussi à se plaindre, ajoute-t-il, de certains personnages qui ont joui et qui jouissent peut-être encore parmi les royalistes d'une influence dont ils ont fait jusqu'à présent un bien déplorable usage. Nous n'avons rien à opposer à d'aussi bonnes raisons et nous ne pouvons que regretter l'interruption d'un ouvrage où l'on pouvait par fois entrevoir, et même assez clairement, les vœux que forme un certain parti.

Le Guide du Navigateur dans l'Océan atlantique, ou Tableau des bancs, rescifs, brisans, gouffres et autres écueils, avec l'examen des documens qui établissent ou contestent leur existence; traduit de l'anglais d'Edmond Blunt, géographe américain. Un volume in-8.° de 216 pages.

A Paris, chez M.<sup>me</sup> SEIGNOT, libraire, quai St. Michel.

Les malheurs sans nombre, arrivés aux vaisseaux qui parcourent le vaste Océan, faisaient depuis long-temps désirer un ouvrage qui fit connaître les dangers qui se présentent dans les voyages de long cours. Toutes les cartes marines laissent plus ou moins à désirer sur le gissement des bancs, rochers, brisans, gouffres et autres écueils qui menacent les bâtimens lorsqu'ils voguent de l'un à l'autre hémisphère. Chaque jour est signalé par des naufrages causés par l'inexactitude des cartes. Ici le pilote est forcé de changer de direction pour éviter tel rocher qui n'a jamais existé; là, il vogue avec confiance sur la foi d'un géographe imprudent; heureux s'il est temps encore d'éviter le danger!

L'auteur signale les écueils de première classe; mais le traducteur a-t-il eu raison de compter ses longitudes à partir du méridien de Greenwich. Il fait connaître les dangers qui se présentent entre l'équateur et le 20.° parallèle, entre les 20.° et 30.°, 40.° et 50.°, les écueils au nord du 50.° parallèle. Les écueils imaginaires forment un chapitre à part.

On verra avec intérêt la table exacte des déclinaisons de la boussole, observées dans l'Océan atlantique et les mers adjacentes, avec les dates des époques où elles ont été observées. Malgré l'importance et l'exactitude de cette table, la navigation thermométrique me semble présenter bien plus d'intérêt. L'auteur décrit une foule d'expériences qui tendent à prouver qu'en vérifiant de temps en temps la profondeur de la mer et sa chaleur relative, au moyen du thermomètre, on peut être averti des dangers qui sont sur la route d'un vaisseau, assez à temps pour les éviter, quoique le mauvais temps empêche de reconnaître la nature du fond ou de faire des observations astronomiques. Mais encore une fois pourquoi le traducteur a-t-il, conformément à l'origine, employé les degrés du thermomètre de Fahrenheit, et non pas ceux du thermomètre de Réaumur. Une simple formule arithmétique eut fait connaître leur différence et ménagé le temps, toujours si précieux, surtout dans les expériences.

Une partie non moins curieuse est cette série de faits relatifs aux îles de Glace qui descendent du Groënland vers le banc de Terre-Neuve; elle est terminée par des instructions relatives aux vents, à la manière de sonder, de naviguer, etc.

Cet ouvrage, qui doit être le *vade mecum* des marins est indispensable aux personnes qui veulent faire des voyages de long cours.

Conjuration de quatre-vingt-seize gentils-hommes Polonais, Ecossais, Suédois et Français, contre le gouvernement russe et massacrés dans les ruines du château de Macijowike: ouvrage traduit de l'anglais, par Alfred F....., prix 1 fr. 50 c., Paris, Domère, libraire, rue du Cimetière-saint-André-des-Arcs, n. 4.

L'amour sacré de la patrie et de la liberté fait jaillir dans les grandes âmes, les sentimens nobles et généreux, des pensées fortes, une magnanimité au-dessus de toute expression. Cet amour produit cet enthousiasme qui fait les héros; tout devient possible; les difficultés semblent exalter le courage; et les travaux d'Hercule ne sont bientôt que de véritables jeux d'enfans.

Dans tous les siècles et chez tous les peuples, il s'est trouvé de ces mortels qui, affrontant les périls, l'esclavage pire que la mort et les supplices, ont péri avec joie pour délivrer leur patrie opprimée, ou pour sauver leurs concitoyens. Notre histoire est remplie de ces traits admirables. La toile a reproduit le sublime dévouement de Duguesclin, des habitans de Calais; et, pour revenir à des tems plus modernes, celui d'Assas, de Désaix et de cette foule de héros qui avaient rendu tributaire de la France une partie de l'Europe.

L'un des derniers rejetons de la famille des Czartorinsky joignait à tous les dons de la nature les saillies d'une imagination vive et l'éloquence la plus douce. A peine âgé de seize ans, il s'attacha au service de la France et se distingua dans la plupart de nos guerres. Le licenciement des troupes étrangères qui eut lieu en 1814, l'obligea de retourner dans son pays. Libre, sans ambition, son tems était partagé entre l'étude et les travaux agricoles.

Un de ses amis, le colonel Disky, instruit de son retour vint le visiter dans sa retraite; dans leurs épanchemens, ils s'entretenaient de leurs braves compagnons d'armes qui, la plupart, languissaient dans un exil illimité. Disky apprend à son ami que plus de quatre-vingts polonais se rassemblent chaque semaine sous les voûtes du château de Macijowike, et conspirent le contre le régime actuel. Il lui offre de faire partie du rassemblement. Les deux amis, déguisés en paysans, partent pendant la nuit et arrivent quatre jours après à Varsovie.

Czartorinsky est aussitôt présenté aux conjurés, qui tous occupent un rang distingué dans la société. On lui fait connaître les différens moyens à employer; plusieurs assemblées eurent lieu; et les mesures qui avaient été prises, allaient être mises à exécution, lorsque les libérateurs de la Pologne furent attaqués par les troupes russes dans le château de Macijowike. L'attaque commence,

on se pousse pêle-mêle dans les cours où déjà les russes commencent à pénétrer. Rien n'intimide les conjurés, ni une horde de barbares, ni des cris de rage. L'arme blanche est d'abord l'instrument du combat. Les victimes s'amoncellent, le sort moissonne à la fois amis et ennemis. Des forces nouvelles arrivent aux assaillans, les conjurés repoussés sont vivement pressés de toutes parts; tous furent tués, à l'exception de quinze à vingt au nombre desquels se trouvait Czartorinsky. Revenu en France, il vient de terminer sa carrière au village de Montmorency.

L'auteur s'est élevé à la hauteur de son sujet, et M. Fayot a fait passer dans sa traduction les beautés de l'original. On en jugera par ce fragment du discours prononcé dans la séance du 7 avril 1816.

En traitant du genre de constitution le plus propre au caractère des Polonais, l'orateur s'attache à faire sentir l'importance de déterminer la forme invariable de cette même constitution. « Cette précaution assure le plus cher de nos vœux, celui de devenir libres! N'est-il pas arrivé qu'un ambitieux, s'élevant par les armes et la gloire, ait usurpé la puissance au préjudice de la liberté? N'est-il pas essentiel de condamner d'avance toute forme de puissance temporaire, subversive des anciennes lois de la Pologne? de fixer le point où la dignité commune a posé la reconnaissance? Je ne soupçonne point la modération de mes nobles amis, je crois à toute l'élevation de leur âme; mais comme ce sont des hommes, et par conséquent sujets à des passions, je veux prémunir notre existence et nos libertés futures..... Le législateur en introduisant dans les lois les fruits de l'expérience, s'appuie de la marche du tems qui, dans une sage direction, consolide tout. Ici les considérations se touchent; la législation c'est l'expérience; elle n'a été instituée que pour maintenir l'ordre ou la civilisation qu'elle doit suivre. Craignons peu le mouvement des sociétés actuelles; raffermissons ce qui s'écroule par ce qui s'élève. Les révolutions ne s'avancent que dans la décadence des lois et des empires. »

La suite de ce discours de même que ceux des autres conjurés, s'élèvent tous à la même hauteur. Cette brochure, aussi remarquable par l'importance de l'événement qui en fait le sujet que par la pureté de la diction se recommande d'elle-même aux lecteurs. Je n'avais craint d'outrépasser les bornes du journal, j'aurais traité du style oratoire dans les grandes assemblées, genre où les modèles abondent et qui n'a point encore été soumis à des règles constantes, uniformes et invariables.

Mademoiselle Ferlat peint le portrait en miniature; elle demeure rue des Maronniers, n.° 1 au 3. me, dans la maison qui fait l'angle de la rue de la Barre, à Lyon.

Des personnes de notre connaissance, qui se sont fait peindre par mille Ferlat, se sont montrées très-satisfaites de son talent; et en effet ses portraits, dont nous avons vu quelques uns, nous ont paru très-ressemblans, et d'une touche facile et délicate.

EMPRUNT DES CENT MILLIONS.

M. Thiaffait, place des Terreaux, n.° 1, s'empresse de prévenir les contribuables à l'emprunt de 100 millions que la échéance définitive pour ces créances non déposées, arrive le 8 décembre prochain.

Cet emprunt ayant, dans le principe, été perçu sous le titre de REQUISITION DE GUERRE, établie par l'ordonnance du Roi, du 16 août 1815, beaucoup de personnes qui l'ont acquitté, ne l'ayant pas cru remboursable, en ont encore entre mains les quittances qu'elles n'ont pas déposées pour en demander la liquidation;

M. Thiaffait offre à toutes les personnes qui lui présenteront ces quittances ou leur duplicata, pour taxes payées à Lyon, de leur en rembourser le capital, et même il payera plus que la valeur nominale les échéances de quelque importance.

On peut s'adresser à son bureau, depuis huit heures du matin jusqu'à neuf du soir.

— Le Classique des Commerçans, ou Abrégé des commentaires des lois qui régissent le commerce en général, et modèles d'actes commerciaux et autres; par J. B. Dupuy, professeur de comptabilité commerciale élémentaire à Lyon.

Cet ouvrage est principalement destiné à commencer l'instruction commerciale des jeunes gens qui doivent parcourir la carrière du négoce. Il formera un volume in-8.° et paraîtra dans le courant de décembre 1821. Le prix est fixé à 5 fr. pour ceux qui souscriront avant la fin de novembre. Après cette époque, le prix en sera de 6 fr.

On souscrit, à Lyon, chez L. Boget, imprimeur-libraire, rue Saint-Dominique, n.° 17.

— Le sieur Berry, maître en écriture, rue Puits-Gaillot, n.° 7; donne avis; que depuis le 20 novembre, les élèves sont admis à un nombre fixe dans la classe, trois fois par jour, aux mêmes heures des années précédentes.

Les personnes dont il n'aurait pas l'avantage d'être connu, sont priées de croire qu'il n'est point du nombre de certains maîtres moins propres à former l'écriture d'un élève, qu'à lui fasciner les yeux pour une multitude d'objets calqués et dessinés.

— Le cours d'accouchement d'hiver, professé à l'hôpital général de la Charité, par M. le docteur Cléty, commencera le 10 décembre, à 4 heures du soir. Les élèves sages-femmes qui désirent le suivre, devront se faire inscrire chez M. l'économe dudit hôpital.

SPECTACLES du 1.° décembre.

GRAND THEATRE. — Le Dissipateur. — Zémir et Azor.

THEATRE DES CELESTINS. — Au bénéfice de Mad. CAMUS. — La reprise d'une Journée au Camp ou les Femmes tambours et pandours.

— Pour les premières représentations, les Visions de Macbeth ou l'écroulement des Tours de Dansinane. — Les Français au cantonnement.

